

(Annexe N° 1-2)

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique du....., relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique et les établissements sous tutelle et aux conditions de leur octroi (JORT n°..... du.....).

Organisme : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique (Direction générale de la jeunesse)

Domaine de la prestation : Jeunesse

Objet de la prestation : Réduction de 50 % sur les frais de transport des jeunes.

Conditions d'obtention de la prestation

- Excursions à but de formation ou éducatif dont le parcours aller et retour dépasse 100 Km.
- Age des participants ne dépassant pas 30 ans à l'exception des responsables accompagnateurs.

Pièces à fournir

- Demande de réduction de 50 % des frais de transport des jeunes à l'attention de Mr. Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique.
- Devis des frais de transport.
- Liste nominative des participants.
- Programmes des matchs pour les associations ou les clubs sportifs.
- Programmes des excursions validés par le bureau national des organismes de la jeunesse.
- Police d'assurance du voyage.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Etude du dossier. -Obtention de l'autorisation en cas d'accord.	- Le Commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique	- Une semaine à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier
Service : Le Commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Le Commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique

Délai d'obtention de la prestation
Une semaine à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et / ou réglementaires
- Décret N° 2005- 1842 du 27 juin 2005 fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.